

ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE COURCELLES

Enseignement de promotion sociale

Technicien en comptabilité



Place Roosevelt 2
6180 Courcelles

Tél : 071/46.63.50

eicourcelles@gmail.com

www.eicourcelles.be



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Profil professionnel

Le technicien en comptabilité assure les fonctions généralement dévolues à l'employé de comptabilité. Il organise son travail en fonction des consignes et des priorités du service ou de la société qui l'emploie.

Sur le plan des activités comptables, il transcrit et enregistre des données comptables à partir de pièces justificatives et organise leur classement et leur archivage, en utilisant les techniques informatiques et bureautiques, dans le respect des prescriptions légales. Il prépare la rédaction des déclarations à la Sécurité sociale, à la TVA, à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des sociétés, en ce qui concerne les PME. Il participe à l'élaboration des documents de fin d'exercice.

Sur le plan des techniques de bureau, il assure la gestion du courrier et prend en charge les contacts téléphoniques, l'accueil et l'orientation des visiteurs.

Employé polyvalent, le technicien en comptabilité est amené à travailler dans les moyennes et grandes entreprises, dans les secteurs de l'administration (agent administratif de niveau 2), dans les PME, ...

Conditions d'admission

Etre en possession du certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou présenter l'épreuve d'admission pour les personnes ne répondant pas à cette condition.

Durée de la formation (en cours du soir)

La formation est organisée en unités d'enseignement (cours) capitalisables. Selon ses possibilités, l'étudiant s'inscrit à un certain nombre de celles-ci.

Une fois réussies, ces unités d'enseignement sont "capitalisées" et lorsqu'elles couvrent l'ensemble de la formation, elles permettent d'obtenir le certificat.

Chacun peut évoluer à son rythme et suivre la formation sur une durée variable avec un maximum de 5 ans.

Titre délivré

Certificat de qualification de technicien en comptabilité correspondant au certificat de qualification de « Technicien/Technicienne en comptabilité » délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

Remarque : ce certificat peut être complété par un complément formation générale en vue de l'obtention du CESS (une année supplémentaire minimum)

Documents à fournir lors de l'inscription

- carte d'identité
- copie du(des) titre(s) (diplôme, attestation) nécessaire à l'admission
- pour les demandeurs d'emploi, une attestation du FOREM pour l'exonération du droit d'inscription;
- pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, une attestation du CPAS pour l'exonération du droit d'inscription.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription pour les cours de promotion sociale est fonction du nombre d'heures de formation suivies, il varie de 28,30 à 210 euros par année scolaire.

CONTENU DE LA FORMATION MODALITES DE CAPITALISATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

NOUVELLE GRILLE 2018

